|  |  |
| --- | --- |
| FNELR_Logo_membre_400 | **ECOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIERES ET DU LITTORAL AUDOIS**Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l’Environnement, dans un cadre départemental |

Narbonne le 13/07/20

A l’attention de Monsieur EKODO, Commissaire-Enquêteur.

**Participation de l’association ECCLA à l’enquête publique**

 **concernant le projet de Nautic Park aux Ayguades -Gruissan-**

ECCLA est une association de protection de l'environnement, créée en 1988, agréée depuis décembre 1991 dans un cadre départemental.

ECCLA se veut une association de vigilance environnementale, particulièrement attentive aux dégradations des milieux naturels qu'ils soient positionnés en zones déjà anthropisées ou non.

 Lors de la concertation publique concernant ce projet, en début 2020, ce dossier avait déjà surpris par la légèreté de la prise en compte des impacts non seulement du point de vue « environnement naturel » mais aussi sur celui concernant « l’environnement des riverains ». ECCLA avait donné un avis défavorable.

**Etat des lieux**

A la lecture du dossier mis à Enquête Publique, même impression de « tout baigne dans le meilleur des mondes » …

Certes, tout est fait pour nous expliquer qu’il n’y a rien à dire ni à reprocher à ce projet… aucun impact ni sur les espaces naturels, les milieux marins, ni sur la vie des riverains. Tout est géré et semble paradisiaque.

Cela est d’ailleurs présenté assez finement notamment dans le document d’évaluation des incidences. Il faut une lecture attentive pour soulever les problématiques.

 Certes, l’étang des Ayguades dit « plan d’eau des Ayguades » a été créé de manière totalement artificielle et mis en eau en 1970 dans le cadre de la Mission Racine afin de surélever le quartier des Ayguades.

Le sable retiré de ces bassins artificiels a été répandu sur les berges et a formé des dunes consolidées par la digue et sur lesquelles la végétation s’est implantée.

Le grau des Ayguades dit de « Pech rouge » est également artificiel et devait alimenter les 2 étangs (Mateille et Ayguades). Il s’est ensablé en 2010 interrompant leurs échanges. Seul le chenal de Mateille relie les étangs à l’heure actuelle. Une demande de dragage de ce grau a été faite par la mairie de Gruissan en 2012. Une plage de sable d’environ 1,5 kms partant des Ayguades vers Narbonne plage, restée à « l’état sauvage », est bordée de campings et de locations de vacances.

**4 points se dégagent à la lecture du projet :**

***1/ Impacts sur l’environnement et notamment sur la biodiversité faunistique et floristique :***

Fort de l’argument de l’espace créé artificiellement il y a plus de 50 ans, on en oublie que les espèces s’implantent et colonisent les territoires qu’ils soient urbanisés ou non. On appelle cela la nature ordinaire qui parfois devient, lorsque des espèces arrivent à s’installer « espaces protégés ».

Le site des Ayguades n’est certes pas en Natura 2000 mais il est proche de ceux de la Clape et des Etangs du Narbonnais. En fait, toute la côte audoise impactée par l’urbanisation galopante actuelle possède encore des « clusters » précieux de biodiversité remarquable.

A noter qu’il est précisé dans les Chartes Natura 2000 qu’une étude d’impact doit être effectuée dans les sites à proximité des espaces Natura 2000 lorsque qu’il y a des espèces protégées (voir ci-dessous les inventaires). Cela n’est pas le cas dans ce dossier. Seule une étude d’incidence a été effectuée.

Il est à remarquer également que dans ce dossier, il n’est à aucun moment évoqué la section ERC (Eviter, Réduire Compenser) Ce projet va avoir de manière évidente des impacts important sur l’environnement (travaux, accroissement de la fréquentation,).

Il est possible de concilier développement des constructions et préservation de la biodiversité. La loi française est censée le garantir. Elle oblige, quand un projet détruit ou endommage un milieu naturel, à ce qu’il y ait *« compensation »* sur un autre territoire. Mais dans 80 % des cas, l’objectif n’est pas atteint. On observe que la destruction des milieux naturels serait supérieure au *« gain »* de biodiversité obtenu par la compensation. Ce projet en est un vrai exemple.

Il est d’ailleurs intéressant de noter la volonté de minimiser dans l’étude d’incidence tous les impacts :

*Exemples de choix des termes pour des arguments très « green washing » :*

- "les pressions et menaces identifiées d'une part et actions envisagées d'autre part (...) ne sont pas directement corrélées aux aménagements projetés (...). Toutes les mesures de conservation seront respectées et la zone de l'étang ne sera pas impactée par le projet décrit"

- « choix de matériel pour le téléski » les pylônes pourront servir de perchoir à oiseaux hors saison

- « effets "transitoires" sur la durée d'installation, dérangement "transitoire" de l'avifaune et de la faune aquatique, perturbation "localisée" du milieu, pour le risque de pollution la société "sera vigilante", pour les impacts/nuisances la "règlementation sera respectée » ;

"organisation du site et conception des équipements pour minimiser toutes incidences sur le milieu" ;

- "accompagnement du projet par un volet sensibilisation du public au milieu naturel et zones humides", panneaux d'information et de sensibilisation réalisés par les élèves d'un collège de Narbonne, campagnes de ramassage des déchets… ;

- « maintenir les jeux flottants » sans les démonter tous les ans pour éviter l'intervention de plongeurs qui ont un impact sur le milieu à chaque démontage et des raisons de coûts ;

- « téléski pas démonté » pour des raisons de coût et de piétinement des abords lors des manipulations ;

/… et bien d’autres encore.

L’inventaire des espèces a été effectué à une période « pauvre » de l’année, au mois de mars, et ce, notamment pour les espèces halophiles, botanique et avicoles. Il passe sous silence des espèces présentes sur le site à d’autres périodes de l’année. On ne peut que déplorer ce manque de sérieux dans les prospections faites par le « bureau d’études » mandaté par le pétitionnaire !

**Flore**

2 botanistes reconnus se sont rendus sur les lieux afin de faire un état des lieux des espèces implantées sur le périmètre du projet et les zones proches risquant d’être largement impactées. ECCLA tient à disposition les originaux des listes car pour raison de lisibilité de notre avis, nous n’avons reporté que les espèces relevées qui sont d’intérêt patrimonial ou national. Leurs relevés respectifs ont fait état de la présence sur ou près du projet des espèces suivantes :

* ***Relevé de Monsieur Courdil (Amis de Puech Maynaud - Gruissan)***

Limoniastrum monopetalum (Protection nationale)
Euphorbia peplis (Protection nationale)
Echinophora spinosa (Patrimoniale)
Eryngium maritimum (Patrimoniale)
Limonium auriculiursifolium (Patrimoniale)
Limonium ferulaceum (Patrimoniale)
Limonium legrandii (Patrimoniale)
Cutandia maritima (Patrimoniale)
Elytrigia elongata (Patrimoniale)

* ***Relevé de Madame Bonneton*** (IRIS - Narbonne)

Sur les digues rocheuses

Eryngium maritimum Apiacées **(Patrimoniale)**

Limonium virgatum Plumbaginacées **(Patrimoniale)**

Limonium auriculiursifolium Plumbaginacées **(Patrimoniale)**

Echinophora spinosa Apiacées **(Patrimoniale)**

Echium arenarium Boraginacées **(Patrimoniale)**

Elytrigia elongata Poacées **(Patrimoniale)**

**Euphorbia peplis** Euphorbiacées  **(Protection nationale)**

Pas de Limoniastrum monopetalum (protection nationale) sur les digues mais **est présent sur tous les terrains adjacents.**

**Donc et c’est important,** plusieurs espèces patrimoniales et une de protection nationale sont bel et bien présentes sur le site ou à proximité.

**L’arrachage et la destruction de plantes protégées tombe sous le coup de l’article L411-1 du Code de l’Environnement.**

Dont acte... ! Ce projet de Nautic-Park aura bien un impact important sur la flore spécifique des Ayguades.

**Faune**

La présence d’oiseaux bien notée dans l’étude d’incidence mais aucun souci à se faire pour eux : ils vont supporter les nuisances sans problème … Outre la présence humaine accrue, la circulation automobile, les déplacements multipliés et piétinements de visiteurs, les diverses sources de bruit, les risques de collisions avec les poteaux et les filins, tout va bien… Précisons tout de même que nous sommes dans une ZICO, zone protégée.

***Monsieur Clément, ornithologue (Aude Nature-Narbonne) a fait sur le site du projet les observations avicoles suivantes :***

On peut noter plusieurs espèces nicheuses dont certaines en annexe 1 de la Directive Européenne "oiseaux" :

le Gravelot à collier interrompu

la Sterne naine

l'Alouette calandrelle

le Guêpier d'Europe

le Pipit rousseline

Au-delà du fait que l'installation de cette activité sera inesthétique et surtout génératrice de bruit, c'est surtout les câbles qui vont risquer de provoquer des collisions. En effet ces espèces se poursuivent régulièrement en vol en période de reproduction au-dessus des lagunes et sur les bordures.

Ces espèces ont déjà des effectifs assez faibles en France et plus particulièrement sur le littoral audois. Leurs imposer un danger supplémentaire est un risque surtout pour une activité de faible durée.

Par contre, pour les oiseaux migrateurs qui migrent à faible altitude lorsque le vent dominant souffle, à savoir le Cers le risque est réel. Des dizaines de milliers d'oiseaux migrent sur le littoral gruissanais dès la mi février et jusqu'à mi juin, migration prénuptiale et cela recommence dans l'autre sens dès la mi juillet jusqu'à fin novembre.

Gruissan est reconnu internationalement grâce aux ornithologues locaux qui ont fait connaître et continuent à le faire par le biais d'animations grand public, séjour d'anglophones, camp de migration comme le site de l'Ayrolle organisé par l'association Aude Nature depuis 2008 ou le roc de Conilhac organisé par la LPO Aude depuis la fin des années 80.

 Articles, revues, études, synthèses mettent l'accent sur cette particularité locale à savoir migrateurs diurnes visibles pendant près de 10 mois.

On peut citer également les migrateurs nocturnes plus difficiles à appréhender mais encore plus nombreux.

Suggestion : En cas d’avis favorable à la faisabilité de ce projet, un suivi ornithologique devrait être envisagé sur 2021, en période optimale entre mi mars et mi mai à la faveur du Cers, pour cartographier les trajectoires et les espèces migratrices afin de voir comment ils volent par rapport aux futurs câbles.

**Espaces marins**

La SAS Nautic park des Ayguades, s’engage par ailleurs à entretenir le site, à draguer et désensabler le grau. Ce qui doit enlever, au passage, une belle épine du pied à la Mairie de Gruissan… L’étang sera ainsi relié à la mer par ce côté ensablé depuis 2010.

Outre que les graus appartiennent au Domaine Public Maritime et sont sous la responsabilité de l’Etat, quels impacts aura cette ouverture ? Il n’y a aucune mention sur ce point dans l’étude d’incidence. Encore une fois « tout baigne » !

On note la présence d’herbiers à fleur « zostères de valeur patrimoniale », de grandes nacres « espèce protégée nationalement » et menacée de disparition sur le littoral méditerranéen, d’hippocampes (non mentionnés mais devenus très rares dans les étangs audois) …

On peut se poser les questions suivantes :

* Cette zone est en PPRL zone rouge submersion marine. Quelle pourraient être les conséquences suite à une montée des eaux (inondations des lotissements voisins, résistance des pylônes aux mouvements des sédiments et aux vents violents, changement du trait de côte…) ?
* Y aura-t-il une influence sur la salinité de l’étang suite aux échanges plus intenses avec la mer ainsi que sur les espèces piscicoles présentes et leurs pêches ?

***2 /Impacts sur l’environnement urbain et sur la vie sociale :***

A la consultation de ce projet, on peut relever qu’il n’est fait pas mention des évidentes nuisances qui impacteront les riverains sur cette zone urbanisée mais encore relativement préservée de Gruissan car assez excentrée et près de la plage longue de plus d’un 1,5 km allant des Ayguades jusqu’à Narbonne plage.

Elles seront d’ordre des :

* Sur-fréquentation de la zone (piétions, visiteurs).
* Difficultés de circulation automobile (étroitesse du pont d’accès et de la voie de circulation, difficulté d’accès pour les secours, engorgement du parking, pas de voie retournement).
* Aucune solution alternative de déplacement proposée (voie cyclable, accès en bus).
* Sonores (circulation automobile accrue, bruits générés par les machines et le public fréquentant ces activités nautiques).
* Visuelles (piliers et jeux demeurant présents l’année sur l’étang).
* Pollution de l’air (circulation automobile accrue).
* Pollution de l’eau (risques dus aux traitements divers notamment sur les structures pérennes tout au long de l’année dus à l’entretien des structures même s’il est dit tout le contraire dans le dossier).
* Augmentation de la quantité de déchets laissés sur le site et aux alentours (plage, parking, étang), même s’il est prévu des panneaux d’information au public.

***3/ Nécessité d’un nouvel espace ludique :***

En premier lieu, nous sommes désolés de constater, une nouvelle fois, cette volonté d’artificialiser un espace naturel qu’il soit marin ou terrestre pour des raisons économiques. Des offres similaires existent sur Gruissan (parc de loisirs nautique, activité de balnéothérapie ainsi qu’une activité de location sur l’étang des Ayguades avec paddle, kayak et petits bateaux. Nous notons également l’existence de 2 espaces identiques au projet des Ayguades à proximité (2 et 8 kms).

* Nous interrogeons, outre la pertinence légale de la privatisation d’un espace public sur 1/3 de la surface de l’étang des Ayguades, sur les motivations de cette concession municipale d’une durée de 20ans.
* Enfin, en cette époque de volonté de réduction de consommation énergétique, ce projet semble particulièrement énergivore sans aucune estimation de consommation effectuée.

***4/ Choix de société et de tourisme***

Est-t-il une nouvelle fois possible de concilier les espaces naturels et la société de loisirs et de consommation ? Quel est le modèle de société que nous voulons pour évoluer vers la « vie d’après » ? Ce projet n’est-il pas le symbole de la « vie d’avant » que nous désirions faire avancer, du moins, apparemment ?

A l’heure où il semble que l’on prend conscience de l’importance de protéger la nature et sa biodiversité, de la présence de plus en plus importante dans notre vie du changement climatique, il faudrait réellement appliquer cela sur le terrain au lieu une nouvelle fois de l’impacter par des projets inutiles et des grignotages d’espaces naturels.

 On entend parler, de plus en plus, de changement de vie, d’être plus près de la nature, d’envies de natures et de promenades, de manger sain et biologique, de déplacement doux, de moins de tourisme de masse.

 Bref de moins en moins de tout … mais qu’en est-il en réalité ?

 La protection de notre environnement n’est pas une chimère, ce n’est pas une écologie punitive que la population demande mais une écologie responsable qui dénonce des choix économiques d’un autre temps.

Le changement de notre mode de vie commence par le refus de ce projet qui va à l’encontre de la nécessité de transition écologique affichée par notre « monde d’après » en créant encore plus de besoins et en amenant sur nos espaces encore « préservés » encore plus d’affluence, de voitures, ainsi que des nuisances à tous les niveaux…

**Pour toutes ces raisons, l’association ECCLA, vous demande Monsieur le Commissaire Enquêteur, d’émettre un avis défavorable**

Pour ECCLA, son bureau

Christine Roques, Maryse Arditi, Christian Crépeau